



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

CAB AB / AM D17-024691

*Paris, le 11. 12. 2017*

18/12/2017



0000135286

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la deuxième visite que vous avez effectuée du 11 au 19 janvier 2016 au Centre de détention de Saint-Mihiel (Meuse). Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives à la prise en charge sanitaire des personnes détenues dans cet établissement.

Vous attirez tout d'abord mon attention sur la dimension des locaux de l'unité sanitaire.

Des travaux d'agrandissement et de réhabilitation de l'unité sanitaire ont débuté le 30 Octobre 2017 et doivent permettre de disposer d'une surface totale de 230 m<sup>2</sup> dont 131 m<sup>2</sup> supplémentaires. Le projet de réhabilitation prévoit un agrandissement des vestiaires, en cohérence avec les normes pour les personnes à mobilité réduite, de la pharmacie, la création d'un local de décontamination au sein de la pharmacie, l'agrandissement des bureaux, la création de deux bureaux de psychiatre ou de psychologue, qui pourront également servir de salles d'activités.

Vous m'alertez également sur les conditions d'extraction médicale tant du point de vue somatique que psychiatrique.

Concernant le respect de la confidentialité lors des consultations hors de l'établissement pénitentiaire, l'agence régionale de santé Grand-Est a indiqué que plusieurs échanges ont eu lieu avec les différents établissements pénitentiaires de la région. Ces derniers ont permis de rappeler les dispositions réglementaires concernant la confidentialité des soins et le secret médical.

.../...

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
B.P. 10301  
75 921 PARIS cedex 19

Concernant les extractions à visée psychiatrique, des échanges entre les agences régionales de santé et mes services au cours de l'année 2016 ont permis d'identifier cette problématique, et de la faire figurer à l'axe 4 de la stratégie nationale en faveur des personnes placées sous main de justice, dévoilée en Avril 2017. Cette thématique fera donc l'objet d'un travail interministériel entre mes services et ceux du ministère de la justice et de l'intérieur dans le cadre de la déclinaison de cette stratégie nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma sincère considération.



Agnès BUZYN